

Ville de Bouxwiller

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 janvier 2021

Conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27 Présents : 26 Procurations : 1

Sous la Présidence de M. Patrick MICHEL, Maire

Présents : M. LEZAIRE Franck, 1^{er} Adjoint - Mme HAMM Danielle, 2^e Adjointe - M. COMARTIN Fabrice, 3^e Adjoint - Mme LANDOLT Séverine, 4^e Adjointe - M. SUTTER Mathieu 5^e Adjoint - M. REIXEL Jean-Luc, Maire-délégué d'IMBSHEIM - M. FATH Stéphane, Maire-délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG - Mme ACKER Danielle - Mme AUFFINGER Bernadette - M. BREHM Pierre - Mme BRUMM Martine - Mme GARCIA Frédérique - M. GERARD Roger - M. GONC Timur - Mme LUGARDON Marguerite - Mme MEHL Louisa - M. MEYER Marc - Mme ÖZDEMIR Fatma - Mme PIASNY Elisabeth - M. VEIT Bernard - Mme DORN Laurence - Mme LAFORGUE Valérie - M. SCHAFF Bernard

Membre absent excusé : M. STAATH Freddy, Maire-délégué de RIEDHEIM (procuration à M. FATH Stéphane) jusqu'au point N°6
Mme CHABERT Anne jusqu'au point N°3
M. GOETZ Albert (procuration à M. SCHAFF Bernard)

Point 1 : Désignation d'un secrétaire de séance

Rapporteur : M. P. Michel

M. Stéphane FATH est désigné en qualité de secrétaire de séance et chargé à ce titre de la rédaction du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal.

Point 2 : Compte-rendu de la séance du 10 décembre 2020

Rapporteur : M. P. Michel

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 décembre 2020.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal à l'unanimité.

Point 3 : Déclarations d'intention d'aliéner

Rapporteur : M. P. Michel

1) Dossier N° 0001 : Bâti - 1, rue des Juifs à Bouxwiller

- Section : 2
- Parcelle : 1
- Superficie totale : Appartement 44 m² + cave ares
- Prix de vente : 74 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

2) Dossier N° 0002 : Bâti - 31A, Chemin du Sonnenglanz à Riedheim

- Section : 24
- Parcelle : 214
- Superficie totale : 12.46 ares
- Prix de vente : 19 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Anne CHABERT est entrée en séance.

3) Dossier N° 0003 : Bâti - 10, rue du Sable à Bouxwiller

- Section : 8
- Parcelle : 212
- Superficie totale : 1.25 ares
- Prix de vente : 55 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

4) Dossier N° 0004 : Non bâti - Lieu-dit Haessel à Imbsheim

- Section : 26
- Parcelle : 271
- Superficie totale : 175.68 ares
- Prix de vente : 140 544 €

Le Conseil Municipal décide, par 25 voix pour, 0 contre, 2 abstentions (P. Brehm et A. Chabert), de ne pas faire valoir son droit de préemption.

5) Dossier N° 0005 : Non bâti - 4, Boulevard Koch à Bouxwiller

- Section : 3
- Parcelle : 149
- Superficie totale : 1.94 ares
- Prix de vente : 23 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

6) Dossier N° 0006 : Bâti - 13, rue d'Ingwiller à Bouxwiller

- Section : 9
- Parcelle : 10B (à détacher de la n°10)
- Superficie totale : 3.11 ares
- Prix de vente : 60 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Point 4 : Retrait de la délibération du 5 novembre 2020 instaurant une Taxe d'Aménagement majorée " Lieudit Weidenbaum" en raison d'un recours gracieux

Rapporteur : M. P. Michel

Le 5 novembre 2020, le Conseil Municipal avait instauré un secteur faisant l'objet d'un taux de Taxe d'Aménagement Majorée de 8 %, au lieudit Weidenbaum, situé en zone 1AU.

Le service de contrôle de légalité de la Préfecture a constitué un recours gracieux à l'encontre de la délibération, au motif que le choix retenu du taux n'était pas assez motivé dans la délibération et a demandé son retrait.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retirer ladite délibération.

Point 5 : Retrait de la délibération du 8 octobre 2020 relative à la décision de préemption du terrain situé au 112 rue de la Fontaine à Imbsheim en raison d'un recours gracieux

Rapporteur : M. P. Michel

Le Conseil Municipal, lors de la séance du 8 octobre 2020, avait décidé de mettre en œuvre un droit de préemption d'un terrain situé à Imbsheim, 112 rue de la Fontaine.

L'avocat du mandataire judiciaire de la propriétaire du terrain a effectué une demande gracieuse de retrait de la délibération, au motif que la délibération avait été transmise au représentant de l'Etat tardivement.

La Ville a sollicité l'avis d'un avocat qui a confirmé l'irrégularité de la délibération.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retirer ladite délibération.

Point 6 : Porter à connaissance de l'arrêté préfectoral portant enregistrement de l'exploitation par l'Earl Friess d'une installation de poules pondeuses à Rohr

Rapporteur : P. Michel

F. Staath est entré en séance

L'arrêté préfectoral du 7 janvier 2021 relatif à l'exploitation d'une installation d'élevage de 39 999 poules pondeuses en plein air, en faveur de l'Éarl FRIESS, dont le siège social est situé à Rohr, est porté à la connaissance du Conseil Municipal.

Point 7 : Travaux de rénovation du préau et de la bibliothèque de l'École Élémentaire Marguerite Thiebold

Rapporteur : M. F. Lezairé

Suite à des travaux d'extension, puis de rénovation du bâtiment principal, il ne reste plus qu'à intervenir sur le complexe formé par la bibliothèque et le préau de l'École Élémentaire de Bouxwiller pour finaliser la rénovation complète du site.

Un premier projet a été défini durant la précédente mandature et celui-ci a été amendé lors de sa présentation en séance du Conseil Municipal du 27 août 2020.

Pour rappel, les objectifs fixés pour ce projet étaient :

- Étendre le préau en doublant sa superficie afin d'accueillir un maximum d'élèves lors des récréations et de permettre la réalisation de jeux de ballons en toute sécurité.
- Améliorer la performance thermique de la bibliothèque et le raccordement aux réseaux (chauffage, fibre optique, eau, assainissement) en prenant en compte le rafraîchissement intérieur des murs réalisé voici un an.
- Prendre en compte l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France du fait que l'école est à proximité immédiate de plusieurs Monuments Historiques.
- Respecter l'enveloppe budgétaire allouée.

Le travail réalisé depuis fin août par l'architecte M. Mantz a permis d'affiner le projet. Le projet actualisé engendre une plus-value par rapport à la précédente version suite à des propositions esthétiques ou des nécessités techniques :

- Apport de lumière naturelle dans le fond du préau par création d'ouvertures équipées de châssis fixes.
- Reprise de l'escalier extérieur d'accès à l'école pour que l'accès à la bibliothèque et au bâtiment principal puissent se faire de plain-pied.
- Démolition des 2 murs de la bibliothèque côté préau ainsi que de la dalle basse.
- Suppression du faux-plafond des sanitaires

Le nouveau plan de financement prévisionnel est le suivant :

Travaux de rénovation du préau et de la bibliothèque de l'École Élémentaire de Bouxwiller	
Dépenses	
Démolition / Gros-Œuvre	123 937,00 €
Charpente bois	56 710,00 €
Couverture Zinc	54 891,00 €
Menuiserie Extérieure Alu	49 346,00 €
Plâtrerie / Faux-Plafonds / Isolation	25 463,00 €

Chapes	2 120,00 €
Peinture / Sols Souples	9 233,00 €
Chauffage / Ventilation / Sanitaire	12 300,00 €
Electricité	19 600,00 €
Imprévus	17 680,00 €
Sous-Total Travaux	371 280,00 €
Maîtrise d'œuvre et frais annexes	56 750,00 €
Sondages	3 000,00 €
SPS et CT	3 231,50 €
Diagnostic amiante et plomb	583,33 €
Etude thermique	800,00 €
Sous-Total Honoraires	64 364,83 €
Total dépenses	435 644,83 €

Recettes	
Fonds de Solidarité Communale	62 240,71 €
Région Grand Est	25 900,00 €
dont :	
- Aide au m ² et forfait	13 250,00 €
- Bonus biosourcés	2 650,00 €
- Bonus BBC	10 000,00 €
DETR 2020	73 500,00 €
DETR PMR 2021	17 846,20 €
DSIL part exceptionnelle 2020	27 000,00 €
Certificats d'Economie d'Energie	2 523,44 €
Ville de Bouxwiller	226 634,48 €
Total recettes	435 644,83 €

La Commission Environnement, Ecologie, Urbanisme et Equipements du 18 janvier 2021 a émis un avis favorable au projet et au plan de financement.

Le Conseil Municipal, par 23 voix pour, 0 contre, 4 abstentions (L. Dorn, V. Laforgue, B. Schaff ayant procuration d'A. Goetz), décide de :

- valider le projet actualisé et son nouveau plan de financement,
- autoriser le Maire à signer les marchés de travaux,
- autoriser le Maire à solliciter les subventions inhérentes à ce projet.

Point 8 : Installation d'arceaux à vélo à Bouxwiller

Rapporteur : M. F. Lezair

Face à l'augmentation du nombre d'usagers de vélos à assistance électrique et afin d'encourager l'éco-mobilité au sein de la commune, une première vague d'installation d'arceaux à vélo a été réalisée en novembre 2020. Pour un montant de travaux de 16 850 €, 9 660 € de subventions ont été perçues (60% hors dalle béton).

Les sites suivants ont été équipés :

- Grand'Rue au niveau du croisement avec la rue de l'Église (permet également un dégagement de visibilité au débouché de la ruelle)
- Grand'Rue au niveau du croisement avec la rue du 22 Novembre (emplacement interdit au stationnement à l'heure actuelle)
- Place du Château devant La Poste
- Place de l'Orangerie
- Rue du Canal entre l'EHPAD et la boutique Hanau Fleurs
- Rue de Kirrwiller en face du cimetière, devant Cycles Pierre
- Rue des Mines en bas de l'église catholique et à côté de la pharmacie
- Chemin du Puits des Mines (Club House Tennis)
- Cour de la Maison des associations
- Rue du Stade (stade de football)
- Centre sportif
- Église Protestante et École de Musique
- Carrefour Grand 'Rue - Boulevard Koch,
- Maison pour Tous à Riedheim
- Salle des fêtes à Griesbach-le-Bastberg

Afin de compléter celle-ci et bénéficier encore des aides du programme Alvéole, il est proposé de lancer une deuxième tranche sur les sites suivants :

- Ecole Élémentaire à Bouxwiller
- Ecole Maternelle à Bouxwiller
- Route d'Obermodern (Laboratoire Biolia et Festin des Sultans)
- Rue de l'École à Imbsheim (église et école Maternelle)
- Stade et salle polyvalente à Imbsheim

Plan de financement relatif à l'installation d'arceaux à vélo à Bouxwiller et ses communes associées		
1ère tranche		
Dépenses		
Fourniture et pose d'arceaux à vélo		16 100,00 €
Réalisation d'une dalle béton		750,00 €
Total		16 850,00 €
Recettes		
Programme Alvéole (hors dalle béton)	60%	9 660,00 €
Ville de Bouxwiller	40%	7 190,00 €
Total		16 850,00 €
2ème tranche		
Dépenses		
Fourniture et pose d'arceaux à vélo		5 435,25 €
Fourniture et pose d'un abri vélo à l'Ecole Maternelle de Bouxwiller		5 000,00 €
Total		10 435,25 €
Recettes		
Programme Alvéole	60%	6 261,15 €
Ville de Bouxwiller	40%	4 174,10 €
Total		10 435,25 €

La Commission Environnement, Ecologie, Urbanisme et Equipements du 18 janvier 2021 a émis un avis favorable au projet et au plan de financement.

Le Conseil Municipal décide, par 24 voix pour, 0 contre, 3 abstentions (D. Acker, B. Schaff ayant procuration d'A. Goetz) :

- De valider le projet et son plan de financement,
- D'autoriser le Maire à signer le marché,
- D'autoriser le Maire à solliciter la subvention afférente.

Point 9 : Rapport annuel relatif aux indemnités des élus**Rapporteur : M. M. Sutter**

L'article L 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales stipule que :

« Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat... Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. »

Cette obligation a été introduite par les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1641 du 27 décembre 2019 relative à l'Engagement et à la Proximité.

Le Maire, les Maires-délégués et les Adjointes sont concernés par ce rapport au titre des indemnités qu'ils perçoivent de la Ville. Les indemnités perçues de la Communauté de Communes par Monsieur le Maire y sont également communiquées.

Le tableau suivant est communiqué au Conseil Municipal qui prend acte de cette information.

Indemnités des élus 2020

Nom	Prénom	Fonction	Montant brut
MICHEL	Patrick	Maire	17 876,37 €
MICHEL	Patrick	Maire délégué d'Imbsheim	6 277,73 €
MICHEL	Patrick	Mandat à la CCHLPP	18 152,98 €
COMARTIN	Fabrice	Adjoint	7 150,48 €
FATH	Stéphane	Maire délégué de Griesbach	7 150,48 €
HAMM	Danielle	Adjoint	7 150,48 €
LANDOLT	Séverine	Adjoint	7 150,48 €
LEZAIRE	Franck	Adjoint	7 150,48 €
REIXEL	Jean-Luc	Maire délégué d'Imbsheim	7 150,48 €
STAATH	Freddy	Maire délégué de Riedheim	7 150,48 €
SUTTER	Mathieu	Adjoint	7 150,48 €
Total			99 510,92 €

Point 10 : Création de postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe**Rapporteur : M. P. Michel**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide la création de quatre postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet, au 1^{er} février 2021.

Point 11 : Rapport relatif à l'emploi des Travailleurs handicapés au 1er janvier 2019**Rapporteur : M. P. Michel**

Selon l'article L.323-2 du code du travail, les collectivités territoriales et leurs établissements publics de 20 agents ou plus autres qu'industriels et commerciaux sont assujettis à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés lorsqu'ils occupent au moins 20 agents à temps plein ou leur équivalent dans la proportion de 6 % de l'effectif total de leurs salariés.

L'article 336-2 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation à la citoyenneté des personnes handicapées insère un article 35 dans la loi du 26 janvier 1984 stipulant que le rapport prévu au deuxième alinéa de l'article L.323-2 du code du travail est présenté à l'assemblée délibérante, après avis du Comité Technique.

Le rapport sur l'emploi des travailleurs handicapés au 1er janvier 2019 de la Ville de Bouxwiller est le suivant :

COLLECTIVITE	EFFECTIF TOTAL (au 1 ^{er} janvier de l'année)	NOMBRE DE TRAVAILLEURS HANDICAPES (au 1 ^{er} janvier de l'année)	TOTAL des DEPENSES (article 6 du décret n° 2006-501)	EQUIVALENTS BENEFCIAIRES	TAUX D'EMPLOI des TRAVAILLEURS HANDICAPES REAJUSTE (en %)
BOUXWILLER	49	3	6 808,57 €	0,39	6,92

Considérant l'avis favorable du Comité Technique commun en date du 9 décembre 2020, le Conseil Municipal prend acte du rapport sur l'emploi des travailleurs handicapés.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Informations**1. Informations sur les délégations données au Maire par le Conseil Municipal**

Date signature	Nature de la délégation	Projet	Décision
10-déc.-20	MAPA	Asservissement réarmement clapets coupe-feu, coupure sono et mise en lumière - Salle polyvalente Imbsheim	CHUBB 8 664 € TTC
10-déc.-20	MAPA	Mise aux normes accessibilité PMR, escalier extérieur et intérieur - Eglise catholique Bouxwiller	SOLAH 4 981,57 € TTC
25-janv.-21	MAPA	EPI service technique	MABEO 4431,34 € TTC
26-janv.-21	MAPA	Acquisition véhicule DACIA DUSTER confort 4X4 - Police Municipale	MAXI AVENUE 30 734,74 € TTC

2. Dates à retenir :

Expositions au musée en 2021 :

- L'exposition "Visions : Mina Mond" qui devait se dérouler à partir du 17 février, est reportée à 2022
- Du 26 mai au 22 août : exposition "Portraits de campagne", Barbara Stern
- Du 8 septembre au 31 octobre : exposition "Adélaïde Hautval - Rester humain"
- Du 27 novembre au 3 janvier : exposition de Noël

Chantiers Nature du Conservatoire d'espaces naturels :

- Le samedi 18 septembre au lieu-dit Wasen : taille et soin des arbres fruitiers et entretien des lisières. A 9h et 14h. RDV parking du réservoir, rue du Bastberg à Bouxwiller
- Le samedi 6 novembre au Bastberg : ratissage de l'herbe et taille des haies champêtres. A 9h et 14h. RDV parking du cimetière à Imbsheim

3. Gestion des ressources humaines :

- Le contrat du concierge du Coubertin qui se termine le 30 juin, ne sera pas renouvelé. Un recrutement sera lancé dans les prochaines semaines afin de pourvoir le poste pour le 1^{er} juillet 2021.